

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
Séance du mardi 30 Octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le Mardi 30 octobre 2018 à 18h30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, régulièrement convoqué par le Président Didier BODA, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances (Boutique Bus, 8 Rue de la Buerie à SOISSONS).

**Date de la convocation :**

23 Octobre 2018

| NOMBRE DE MEMBRES   |                  |                                     |
|---------------------|------------------|-------------------------------------|
| Membres en exercice | Membres présents | Qui ont pris part à la délibération |
| 12                  | 11               | 10                                  |

**Ont pris part au vote :** Mme CORDEVANT, M. BEAUDON, M. BODA, M. COUTEAU, M. GAGE, M. HANSE, M. LEFEVRE, M. LEMOINE, M. PAILLETTE, M. TORDEUX.

|   |         |
|---|---------|
| Mise en place d'une ligne TAD directe « Soissons / Roissy » | Rapport |
|   | N°8     |

Dans le cadre de l'installation du projet relatif à la mise en place, à titre expérimental sur trois années, d'une ligne "TAD direct Soissons-Roissy", le Syndicat (mixte) Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais (SITUS) doit faire appel à un Cabinet d'études dont les missions seront de finaliser ce dit projet sur certains points stratégiques notamment :

- la définition des meilleurs horaires de desserte du site aéroportuaire de Roissy;
- la localisation de l'arrêt des véhicules à Roissy Pôle;
- l'installation d'un système de réservations en ligne et la définition du lien avec la Centrale d'information du SITUS "MOBILINFOS";
- la définition des titres de transport;
- la définition de l'animation et de la communication;
- enfin et surtout la réalisation du cahier des charges de l'appel d'offres, le déclenchement de la procédure, l'analyse des réponses et l'attribution.

L'enveloppe prévue est estimée à 20.000€ HT.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical du SITUS afin de concrétiser ce projet dans les meilleurs délais :

- de permettre au Président de procéder sous la forme d'une lettre de commande, de retenir un Cabinet expérimenté, spécialisé et indépendant pour réaliser ces missions qui devront être effectuées dans un délai de 8 mois environ;

*Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical.*

**DELIBERATION**

**Les membres du Comité syndical, après délibération décident :**

- d'autoriser le Président à procéder sous la forme d'une lettre de commande et de retenir un Cabinet expérimenté, spécialisé et indépendant pour réaliser ces missions qui devront être effectuées dans un délai de 8 mois environ;

**Vote :**

Pour : 10                      Contre : 0                      Abstention : 0  
N'a pas pris part au vote : 1

Et ont signé au registre les membres présents

RECU A LA SOUS-PREFECTURE  
DE SOISSONS  
31 OCT. 2018

Affiché, 31 Octobre 2018  
Pour extrait conforme,

Le Président,

Didier BODA

